

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D171211-07

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à B. BRUNET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Isabelle VATANT), Lucette NURIT (procuration à E. DAVIN)

Secrétaire de séance : Jean-Paul HENOCQ

OBJET : Domaine - autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme pour la création d'un mur de clôture du columbarium

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21

Vu le code de l'urbanisme notamment son article R423-1

Considérant qu'un mur doit être établi entre le columbarium et des propriétés privées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la construction d'un mur séparatif entre le columbarium et les propriétés privées mitoyennes.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	16
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 12 décembre 2017

Le Maire,